



Déclaration en dix points

du Groupe de travail de la société civile sur le financement des technologies de l'information et de la communication
(GT-SC-FTIC)

<http://www.wsis-finance.org>

Genève, le 20 février 2005

Au cours de la rencontre de Genève du Comité préparatoire n°2 de la deuxième phase du Sommet mondial sur la Société de l'Information (SMSI), le Groupe de travail de la société civile sur le financement des technologies de l'information et de la communication (GT-SC-FTIC) souhaite attirer l'attention sur plusieurs sujets d'importance. Cela concerne notamment le Rapport sur les travaux du « Groupe des Amis du Président » (Document WSIS-IIPC2/DOC/3-F du 20 janvier 2005, Chapeau politique et partie opérationnelle) et le Rapport du Groupe de travail de l'ONU sur les mécanismes de financement (UN-TFFM).

Les points relevés ci-après constituent des contributions pertinentes pour l'ensemble des discussions durant le processus du SMSI. Les groupes régionaux et thématiques de travail apporteront, en fonction de leurs domaines de compétence, leurs contributions à l'enrichissement des propositions qui suivent :

Premier point : Nous réitérons notre appui à l'impératif d'une participation active et effective aussi large (que possible) et reconnue de la Société civile, par tous les partenaires du processus du SMSI, au même titre que les Gouvernements des pays du Sud et le secteur privé utile, à tous les aspects de la conception et de la mise en œuvre du développement équitable et durable de la société de l'information et de la communication. Cette position est conforme à la Déclaration de Genève et au Rapport du Groupe de travail sur les mécanismes financiers mis en place par l'ONU (UN-TFFM), de même qu'avec le "Chapeau politique" et le chapitre premier du document provisoire des "Amis du Président", soumis à l'approbation du PrepCom-2.

Cependant, le GT-SC-FTIC relève l'incohérence quant au rôle du secteur privé valorisé avec emphase dans les mécanismes de financement alors que la société civile est largement marginalisée.

Deuxième point : Il est regrettable et préjudiciable que le processus participatif et transparent mis en œuvre par l'ONU dans

l'implication de la société civile" notamment dans le Groupe de travail sur la gouvernance de l'Internet" n'a pas été suivi lors de la mise en place du Groupe de travail / . -TFFO+ De ce fait, le Rapport de ce Groupe passe à côté d'analyses pertinentes de la Société civile et de ses propositions concrètes qu'elle aurait pu soumettre, limitant ainsi la portée de ce document dont le SMSI attendait pourtant beaucoup du fait de la place prioritaire qu'occupe le financement des objectifs du Plan d'Action de Genève dans cette deuxième phase du Sommet.

Troisi! mement : Pour une participation active, transparente et reconnue de la société civile, il est impératif (ue les représentants de ses associations du Sud" prati(uant différentes langues reconnues par l' . /" soient plus nom) reuses 1 participer aux travaux du SOSI, d'autant que ce sont les populations ainsi représentées qui sont sensées être les bénéficiaires de ce processus. Il devient vital de libérer ces représentants de leur dépendance – pas seulement financière -, à l'égard des gouvernements, des bailleurs de fonds et des sociétés privées. A cette fin, il convient de leur assurer les ressources financières et définir les modalités de leur participation au processus du SMSI en privilégiant leur engagement sur le terrain.

Quatri! mement : Le Groupe de travail de la société civile GT-SC-FTIC relève que les orientations du chapitre II du Document du / . -TFFO (ui nous est soumis" restent trop centrées sur le r3le du secteur privé" sur l'appropriation, la gestion et le développement des infrastructures et des services des réseaux des télécommunications et des TICs+ 4e r3le des 5tats * est strictement limité, en toutes circonstances, à la création, à la légitimation et à la protection d'un environnement légal et réglementaire de marché, promouvant la concurrence. Plus grave encore, malgré la reconnaissance qu'il existe des secteurs d'activité non attractifs pour le secteur privé, et insuffisamment dotés de ressources financières, le Document ne tire aucune conclusion sur les impératifs de développer des réflexions et des approches nouvelles pour traiter ces secteurs d'activité prioritaires pour la société civile, celles bénéficiant aux populations les plus pauvres et les plus marginalisées. Nous demandons en conséquence que ces questions restent encore ouvertes aux débats et aux propositions, afin que la société civile puisse présenter ses propres analyses et proposer des solutions pertinentes, en concertation avec l'ensemble des parties prenantes impliquées au SMSI.

Cin(ui! mement : Pour ce qui relève de la réduction de la pauvreté, les zones rurales restent les plus concernées. 4e GT-SC-FTIC recommande (ue des structures et modalités particuli! res d'appropriation" de gestion et de financement soient examinées" indépendamment de tout alignement idéologi(ue ou dogmati(ue sur les avantages supposés ou réels" exclusif ou mixtes" de l'intervention des opérateurs pu) lics" privés ou communautaires. Parmi les priorités d'allocation des ressources, une attention particulière devra être

accordée, en plus de la garantie de l'accès effectif au réseau de communication, dans chaque village et dans chaque regroupement communautaire, la prise en compte des besoins en maîtrise des autres médias – téléphonie, radiophonie, télévision – qui sont aussi vitaux sinon davantage qu'Internet, pour l'émancipation et de désenclavement des populations rurales. Dans tous les cas, il n'y a pas de solution modèle unique, mais plutôt un ensemble de solutions tenant compte des infrastructures existantes et des ressources disponibles et ou mobilisables pour leur extension jusqu'aux zones rurales et ou excentrées concernées. Les impératifs d'accès et de satisfaction des populations en ce domaine détermineront les solutions de raccordement, l'ensemble des acteurs publics, privés et communautaires est sollicité dans la mesure de ses ressources en termes de réseau, d'accès et de service.

Sixième point : S'agissant des besoins en infrastructures dorsales des télécommunications, en énergie de préférence renouvelable, en éducation, formation et renforcement des capacités, et au vu de l'importance des besoins de financement que cela implique, le Groupe de travail de la société civile GT-SC-FTIC recommande (ue les États continuent à s'impliquer dans les stratégies et les modalités de mise en œuvre en privilégiant la coopération internationale renouée et l'aide publique au développement réhabilitée).

Septième point : Pour tirer un bénéfice optimal du rôle de levier du secteur des TIC dans le développement des pays du Sud, autant que des initiatives foisonnantes de mobilisation des ressources en sa faveur exclusive, le Groupe de travail GT-SC-FTIC recommande une stratégie intégrant les TIC dans un concept de développement des infrastructures de toutes natures. Une telle intégration permet d'une part de tirer avantage des effets de synergie inter réseaux et réciproquement de leur fertilisation croisée et d'autre part, des politiques appropriées, tenant compte des priorités intersectorielles et globales, ainsi que des situations spécifiques à chacun des pays bénéficiaires. Faute d'une telle démarche, le développement des TIC et les propositions de financement telles celles des fonds de solidarité de différentes natures et à différents niveaux feront des TIC un secteur de développement en soi et pour soi sans impact véritable sur la réalisation des Objectifs de développement du Millénaire (ODM).

Huitième point : le Groupe de travail GT-SC-FTIC salue la pertinence et le développement des plaidoyers sur l'accès ouvert et les logiciels libres dont les applications souhaitables peuvent dynamiser un ensemble ou une partie des réseaux et des services pour le développement et la lutte contre la pauvreté. Cependant, trois domaines particulièrement intéressants dans l'optique du développement, n'ont pas fait l'objet d'analyses suffisantes et de propositions pertinentes dans les documents analysés :

- L'approche des liens publics à l'échelle mondiale (9' 50) est totalement ignorée comme modalité novatrice quant au

rôle des TIC et de la justification de leur déploiement dans une démarche de développement économique et de progrès social. C'est un concept qui a toute sa place dans les débats du SMSI et devient incontournable lors des analyses et propositions de solutions de coopération solidaire, notamment en ce qui concerne les modalités de planification d'appropriation et de financement des infrastructures des télécommunications et de l'offre des contenus de l'information et de la communication ;

- D'autres concepts porteurs tels ceux concernant l'appropriation ou la gestion communautaire des réseaux de desserte sont sous représentés dans les documents analysés, à l'exception des initiatives de réseaux communautaires dont il est fait mention dans le document du Groupe de travail UN-TFFM. A l'échelle des communautés et des localités des pays les moins avancés, ces concepts ont la même pertinence et renforcent les biens publics à l'échelle mondiale pour répondre aux défis de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Le PNUD vient de proposer de compléter ce concept dans son Rapport annuel sur le développement.
- Enfin, le Rapport de l'UN-TFFM a complètement ignoré un flux financier extrêmement important constitué par les envois vers leur pays d'origine d'argent économisé par la diaspora expatriée dans les pays riches. Ce flux, estimé à environ 100 milliards de dollars par an et l'Afrique en est destinataire à hauteur de 75%, l'Afrique Subsaharienne recevant à peine la moitié. Ce flux annuel est cependant supérieur aux Investissements Directs Etrangers (IDE) dans cette sous région. Si l'on y ajoute sa régularité, sa disponibilité et sa non-conditionnalité on comprend l'intérêt que représente ce flux Nord-Sud que le Groupe de travail de la société civile demande au PrepCom-2 de considérer comme un mécanisme majeur de financement du développement et par là, de la mise en œuvre des TIC.

En résumé : Le Chapitre I qui constitue la partie opérationnelle du Document soumis, concentre l'analyse sur les politiques et programmes d'action à entreprendre dans les pays pauvres. A de rares exceptions près, le rôle et les responsabilités des partenaires au développement, des donateurs et de la communauté internationale sont pratiquement ignorés. Si les Etats membres des Nations unies et les organisations internationales veulent traiter sérieusement des questions du financement du développement des TIC, ils doivent :

- Faire procéder à une évaluation (quantitative des besoins indispensables et de la part dévolue à l'aide publique au développement) pour répondre aux résolutions qui seront prises dans le cadre du SMSI. En particulier le financement des objectifs du Plan d'action de Genève. Ils devront préciser aussi les modalités nouvelles de mobilisation transparente et d'allocation optimale des ressources. Ils devront exiger des mécanismes

opérationnels nouveaux d'évaluation, de suivi et de sanction adéquate, tant pour ce qui concerne les défaillances dans la mobilisation que dans l'allocation et la bonne utilisation des ressources.

- Encourager des initiatives de création et de dotation de fonds d'investissements, destinés à combler les fossés qui séparent les pays selon leur niveau de développement. Cela concerne aussi bien des fonds en cours de mise en place comme le Fonds de Solidarité Numérique (FSN), que des fonds proposés dans les débats en cours comme le Fonds international pour le développement des médias communautaires. Cependant, en veillant à leur assurer pertinence, synergie et durabilité, il importe de les situer dans le cadre global de mobilisation et d'allocation des ressources d'aide et de coopération internationales, cadre auquel ces initiatives apportent des ressources additionnelles, qu'elles proviennent de sources caritatives, artistiques, sportives, associatives ou individuelles volontaires, religieuses ou autres.
- L'implication des pays bénéficiaires et des grandes sociétés transnationales du secteur des TIC impliquées, devrait être évaluée et exigée.

Dixième : Le Groupe de travail de la société civile GT-SC-FTIC déplore que le rapport de l'UN-CTAD ait omis d'analyser et d'évaluer le Fonds de solidarité numérique (FSN) dans son applicabilité et sa durabilité dans différents domaines de déploiement des TIC" notamment en Afrique. Ce mécanisme n'est pas exclusif d'autres modalités et mécanismes de financement qui se multiplient. Ces initiatives toutes pertinentes et heureuses qu'elles sont, doivent cependant être considérées comme des mécanismes d'appoint, des compléments à la mobilisation des ressources dans le cadre de l'aide publique au développement (APD). Celle-ci devra constituer le canal principal de mobilisation et d'allocation des ressources en fonction des priorités intersectorielles et globales, en vue de la réalisation des Objectifs de développement du Millénaire (ODM). Cette réflexion et les propositions conséquentes doivent être revues et corrigées dans le cadre des travaux en cours sur la gouvernance mondiale à mettre en place, et sur la réforme en profondeur de l'ONU et de ses composantes.

Le Groupe de travail de la société civile GT-SC-FTIC rappelle que les États doivent respecter les clauses du Consensus de Monterrey*, quant à leur quote-part nationale à consacrer à l'APD, sans laquelle on n'atteindra jamais les objectifs de réduction de la pauvreté de moitié d'ici à 2015, comme s'y sont pourtant engagés les mêmes États.

Le Groupe de travail GT-SC-FTIC entend poursuivre ses efforts de réflexion et de proposition pour participer de façon active et constructive aux débats sur le financement du Plan d'action adopté par le SMSI tout au long de son processus non seulement jusqu'au Sommet de Tunis mais aussi et au-delà.

(Version du 22 février 2005)